

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 23/09/2026
Et
Publication ou notification du :
24/09/2026

L'an 2026, le lundi 21 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DE GAULLE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2026.

Présents : M Laurent DE GAULLE, Maire,
M DEFOSSÉ Éric, Mme DOMINGUES Marie-Annick, M BERNARD Jean-Jacques, Mme LORTHIOIR Marie-Christine, Mme CAUCHEZ Laurence, M BURTIN Mathieu, M GUIOMAR Johann, Mme GASC Peggy, M DELEMOTTE Filipe et M GUICHARD Justin.

Absents ayant donné procuration : Mme LEBRUN Catherine ayant donné procuration à Mme LORTHIOIR Marie-Christine, Mme DRIANCOURT Gabrielle ayant donné procuration à Mme DOMINGUES Marie-Annick, M STIER Arthur ayant donné procuration à M BURTIN Mathieu et M LACHGUER Samir ayant donné procuration à M GUICHARD Justin.

A été nommé secrétaire : M Jean-Jacques BERNARD

2026-029 – CREATION D'UN POSTE DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 313-1 et L. 323-8 7°,

Considérant que les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent pour réaliser les missions de secrétariat général de mairie,

Considérant que ces missions ont été réalisées jusqu'ici par une responsable administrative mais que la strate de la commune et la diversité des sujets rencontrés nécessitent la création d'un poste de secrétaire général de mairie tel que prévu par la réforme du statut des secrétaires généraux de mairie et la Loi 2023-1380 du 30 décembre 2023,

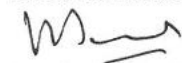
DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- De créer un emploi permanent sur le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de secrétaire général de mairie à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2026.
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, le cas échéant, au titre de l'article L.332-8 7° relatif aux secrétaires généraux de mairie. En cas de recrutement d'un agent contractuel, celui-ci devra justifier d'un diplôme de niveau 6 minimum et d'une expérience d'au moins 3 ans sur un poste similaire. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché territorial.
- D'inscrire la dépense correspondante au budget de la commune.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 23/09/2026

Certificat de publicité : Le Maire de Valmondois certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre a reçu la publicité exigée par l'article L.2121-24 du Code général des collectivités territoriales.

Le Secrétaire de Séance



Jean-Jacques BERNARD



Le Maire



Laurent DE GAULLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 23/09/2026
Et
Publication ou notification du :
24/09/2026

L'an 2026, le lundi 21 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DE GAULLE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2026.

Présents : M Laurent DE GAULLE, Maire,
M DEFOSSE Éric, Mme DOMINGUES Marie-Annick, M BERNARD Jean-Jacques, Mme LORTHIOIR Marie-Christine, Mme CAUCHEZ Laurence, M BURTIN Mathieu, M GUIOMAR Johann, Mme GASC Peggy, M DELEMOTTE Filipe et M GUICHARD Justin.

Absents ayant donné procuration : Mme LEBRUN Catherine ayant donné procuration à Mme LORTHIOIR Marie-Christine, Mme DRIANCOURT Gabrielle ayant donné procuration à Mme DOMINGUES Marie-Annick, M STIER Arthur ayant donné procuration à M BURTIN Mathieu et M LACHGUER Samir ayant donné procuration à M GUICHARD Justin.

A été nommé secrétaire : M Jean-Jacques BERNARD

2026-030 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2026-029,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune pour tenir compte des récents mouvements de personnel et des évolutions de carrière des agents de la commune,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative

Catégorie	grade	Temps de travail	Ancien effectif	Nouvel effectif
A	Attaché	complet	0	1
B	Rédacteur	complet	1	1
C	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	complet	1	1
C	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	complet	1	1
C	Adjoint administratif	complet	2	2

Filière technique

Catégorie	grade	Temps de travail	Ancien effectif	Nouvel effectif
B	Technicien	complet	1	1
C	Agent de maîtrise	complet	1	1

C	Adjoint technique principal de 1 ^e classe	complet	0	1
C	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	complet	1	2
C	Adjoint technique	complet	2	1
C	Adjoint technique	28/35	1	1

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 095-219506284-20260921-DCM2026_030-DE

Filière médico-sociale

Catégorie	grade	Temps de travail	Ancien effectif	Nouvel effectif
C	ATSEM principal de 2 ^e classe	complet	1	1

Filière animation

Catégorie	grade	Temps de travail	Ancien effectif	Nouvel effectif
B	Animateur	28/35	1	1

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 23/09/2026

Certificat de publicité : Le Maire de Valmondois certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre a reçu la publicité exigée par l'article L.2121-24 du Code général des collectivités territoriales.

Le Secrétaire de Séance


Jean-Jacques BERNARD

Le Maire




Laurent DE GAULLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 23/09/2026
Et
Publication ou notification du :
24/09/2026

L'an 2026, le lundi 21 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DE GAULLE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2026.

Présents : M Laurent DE GAULLE, Maire,
M DEFOSSE Éric, Mme DOMINGUES Marie-Annick, M BERNARD Jean-Jacques, Mme LORTHIOIR Marie-Christine, Mme CAUCHEZ Laurence, M BURTIN Mathieu, M GUIOMAR Johann, Mme GASC Peggy, M DELEMOTTE Filipe et M GUICHARD Justin.

Absents ayant donné procuration : Mme LEBRUN Catherine ayant donné procuration à Mme LORTHIOIR Marie-Christine, Mme DRIANCOURT Gabrielle ayant donné procuration à Mme DOMINGUES Marie-Annick, M STIER Arthur ayant donné procuration à M BURTIN Mathieu et M LACHGUER Samir ayant donné procuration à M GUICHARD Justin.

A été nommé secrétaire : M Jean-Jacques BERNARD

2026-031 – DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2026 adopté par délibération 2026-004 en date du 5 mars 2026,

Considérant la nécessité d'augmenter les crédits d'investissement afin de permettre la réalisation des amortissements obligatoires,

Considérant qu'il convient de rectifier le Budget Primitif 2026 afin de tenir compte des Restes A Réaliser transmis au comptable public,

Considérant que l'ajustement se traduit par une augmentation des RAR en recettes et une diminution des RAR en dépenses,

Considérant que le budget doit être équilibré en investissement et en fonctionnement mais qu'il est possible de voter un budget en suréquilibre et que le vote en suréquilibre permet de présenter un budget sincère,

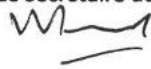
ADOpte, après en avoir délibéré, à l'unanimité, la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

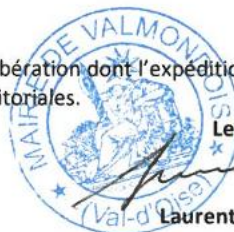
	Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
	042-6811	177.00 €	70-7066	177.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		177.00 €		177.00 €
	Dépenses investissement		Recettes investissement	
	21-2183	177.00 €	040-281531	177.00 €
	21-2131	-19 646.87 €	13-1321	132 792.43 €
TOTAL INVESTISSEMENT		-19 469.87 €		132 969.43 €

Pour copie conforme :
En Mairie, le 23/09/2026

Certificat de publicité : Le Maire de Valmondois certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre a reçu la publicité exigée par l'article L.2121-24 du Code général des collectivités territoriales.

Le Secrétaire de Séance


Jean-Jacques BERNARD



Le Maire


Laurent DE GAULLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 23/09/2026
Et
Publication ou notification du :
24/09/2026

L'an 2026, le lundi 21 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DE GAULLE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2026.

Présents : M Laurent DE GAULLE, Maire,
M DEFOSSE Éric, Mme DOMINGUES Marie-Annick, M BERNARD Jean-Jacques, Mme LORTHIOIR Marie-Christine, Mme CAUCHEZ Laurence, M BURTIN Mathieu, M GUIOMAR Johann, Mme GASC Peggy, M DELEMOTTE Filipe et M GUICHARD Justin.

Absents ayant donné procuration : Mme LEBRUN Catherine ayant donné procuration à Mme LORTHIOIR Marie-Christine, Mme DRIANCOURT Gabrielle ayant donné procuration à Mme DOMINGUES Marie-Annick, M STIER Arthur ayant donné procuration à M BURTIN Mathieu et M LACHGUER Samir ayant donné procuration à M GUICHARD Justin.

A été nommé secrétaire : M Jean-Jacques BERNARD

2026-032 – ANNULATION ET ABROGATION DE DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers délégués sont nommés par arrêté du Maire et non par délibération du conseil municipal et qu'il convient donc d'annuler la délibération 2026-028 ayant pour objet la désignation d'un conseiller délégué,

Considérant par ailleurs que le tableau nominatif figurant dans la délibération 2026-020 relative à l'élection des délégués aux syndicats intercommunaux et représentants divers comportait plusieurs oublis qu'il convient de corriger,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'annuler la délibération 2026-028 du 30 juin 2026.
- D'abroger la délibération 2026-020 du 8 avril 2026 et de la remplacer par la présente délibération en désignant les délégués selon le tableau ci-dessous.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)	M DE GAULLE Laurent	M GUIOMAR Johann
Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Vallée du Sausseron SIAVS	M GUIOMAR Johann	Mme LORTHIOIR Marie-Christine
Syndicat intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées dans le bassin du Sausseron (SICTEU)	M DE GAULLE Laurent M GUIOMAR Johann M DELEMOTTE Filipe	M BURTIN Mathieu M STIER Arthur
Syndicat intercommunal pour le développement du sport dans la Vallée de l'Oise et du Sausseron SISVOS	M BURTIN Mathieu Mme DOMINGUES Marie-Annick Mme LORTHIOIR Marie-Christine	

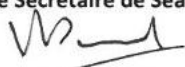
Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise	M STIER Arthur M DEFOSSE Eric Mme CAUCHEZ Laurence	
Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale de Val d'Oise SMGFAVO	Mme DOMINGUES Marie-Annick	M Justin GUICHARD
Syndicat mixte départemental d'électricité du gaz et des télécommunications SDEVO	M GUIOMAR Johann Mme LORTHIOIR Marie-Christine	
Syndicat Intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SMIRTOM)	M DE GAULLE Laurent	Mme GASC Peggy
Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS) Fête cantonale	M STIER Arthur	M DELEMOTTE Filipe
Syndicat Intercommunal du Terrain de Sport des Iles SITSI	Mme DOMINGUES Marie-Annick M BURTIN Mathieu	

Pour copie conforme :

En Mairie, le 23/09/2026

Certificat de publicité : Le Maire de Valmondois certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre a reçu la publicité exigée par l'article L.2121-24 du Code général des collectivités territoriales.

Le Secrétaire de Séance



Jean-Jacques BERNARD

Le Maire



Laurent DE GAULLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 23/09/2026
Et
Publication ou notification du :
24/09/2026

L'an 2026, le lundi 21 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DE GAULLE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2026.

Présents : M Laurent DE GAULLE, Maire,
M DEFOSSE Éric, Mme DOMINGUES Marie-Annick, M BERNARD Jean-Jacques, Mme LORTHIOIR Marie-Christine, Mme CAUCHEZ Laurence, M BURTIN Mathieu, M GUIOMAR Johann, Mme GASC Peggy, M DELEMOTTE Filipe et M GUICHARD Justin.

Absents ayant donné procuration : Mme LEBRUN Catherine ayant donné procuration à Mme LORTHIOIR Marie-Christine, Mme DRIANCOURT Gabrielle ayant donné procuration à Mme DOMINGUES Marie-Annick, M STIER Arthur ayant donné procuration à M BURTIN Mathieu et M LACHGUER Samir ayant donné procuration à M GUICHARD Justin.

A été nommé secrétaire : M Jean-Jacques BERNARD

2026-033 – APPROBATION DU TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX ELUS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2026-027 du 30 juin 2026 modifiant le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués,

Considérant que le tableau annexé à la délibération doit détailler le nombre d'élus indemnisés et qu'il convient donc de compléter le tableau annexé à la délibération 2026-027 afin de préciser que la commune ne compte qu'un seul conseiller délégué,

APPROUVE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le tableau annexé à la présente délibération.

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU 21 SEPTEMBRE 2026
INDEMNITES MENSUELLES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2026

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX	MONTANT BRUT MENSUEL DE L'INDEMNITE *
M. DE GAULLE Laurent	Maire	49.70%	2 042.93 €
M. DEFOSSE Eric	1 ^{er} adjoint	21.38%	878.83 €
Mme DOMINGUES Marie-Annick	2 ^e adjointe	21.38%	878.83 €
M. BERNARD Jean-Jacques	3 ^e adjoint	21.38%	878.83 €
Mme LOITHIOIR Marie-Christine	4 ^e adjointe	21.38%	878.83 €
Mme GASC Peggy	Conseillère déléguée	6%	246.63 €

*Montants arrondis selon les données applicables au 1^{er} janvier 2026.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 23/09/2026

Certificat de publicité : Le Maire de Valmondois certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre a reçu la publicité exigée par l'article L.2121-24 du Code général des collectivités territoriales.

Le Secrétaire de Séance


Jean-Jacques BERNARD



Le Maire


Laurent DE GAULLE